

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION**

Caroline PLATERO-DELERM

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2122-18 qui dispose que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Vu** le Procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020,

**Vu** le tableau du Conseil Municipal,

**Vu** la démission de Monsieur Younès Bourohi du Conseil,

**Vu** l'arrêté municipal n°AI/33/5.4.2/20231229/1968 portant délégation de fonction à Madame Caroline Platero-Delerm,

**ARRETE****Article premier :**

Madame Caroline PLATERO-DELERM, Conseillère Municipale, est déléguée à la **Jeunesse et à la Citoyenneté** pour une durée d'un an.

Elle est, à ce titre, chargée des activités extrascolaires, centre de loisirs, conseil municipal d'enfants, conseil municipal de jeunes et plus généralement de la politique en direction des jeunes de Monteux, avec notamment l'apprentissage de la citoyenneté.

Ainsi, elle sera l'interlocutrice privilégiée des associations, organismes et services publics intervenant dans ces domaines.

**Article 2 :**

Dans le cadre de sa délégation, Madame PLATERO-DELERM pourra signer les documents suivants :

Courriers

Arrêtés

Documents

Convocations et comptes rendus de réunions

Devis

Elle sera chargée en outre de l'animation des commissions ou groupes de travail qui pourront être créés dans les domaines de sa délégation.

**Article 3 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à la bénéficiaire de la délégation.

**ACTE EXECUTOIRE**Transmis le : **22 JUIL. 2024**Publié le : **22 JUIL. 2024**

Monteux, le 16 juillet 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

La soussignée, reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté, en avoir pris connaissance et avoir été informée qu'elle dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Date :

Nom : PLATERO-DELERM Caroline

Signature :